



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Cadre réservé à l'administration	
☐ G.M.A.O.	☐ A/R
RDV 2026 ☐ non	☐ oui
N° de la Demande :	

Pôle municipal de Kerdroual
Direction des services techniques
Service animation du territoire
Dossier suivi par Mikaël Rouillé
Tél : 02 97 86 40 35
Mail : relais.associatif@ploemeur.net

Formulaire demande de prêt de matériel Année 2026

Informations concernant l'organisateur (association, école...) :

Nom de la structure :
Adresse complète :
.....
Nom du responsable : Qualité :
Tel Fixe : Portable :
Courriel :

Informations concernant la manifestation

Titre :
Date(s) concernée(s) :
Heure de début : Heure de fin :
Lieu :
Nombre de personnes attendues :

Animation inscrite aux rendez-vous de l'année OUI NON*

*Si la ville est en capacité à répondre positivement à votre demande, alors un devis vous parviendra avant toutes autres démarches. Dans le cas contraire, un refus vous sera adressé.

Faut-il prendre un arrêté de stationnement ou de circulation? OUI NON

Si oui, fournir un plan

Demande d'ouverture d'un débit de boisson temporaire, document disponible sur le site internet de la ville en suivant ce lien : <https://www.ploemeur.com/vivre/les-associations/ma-vie-associative/> onglet formulaires

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex

DEMANDE DE MATERIEL – Important : prêt sous réserve de la disponibilité

Banc	Nb : []	Podium protocolaire 3 marches	Nb : []
Table	Nb : []	Podium roulant couvert 22 m ²	Nb : []
Table pour cuisson	Nb : []	Podium roulant couvert 48 m ²	Nb : []
Barrière de police (2 m)	Nb : []	Praticable / estrade	Nb : []
Barrières de chantier	Nb : []	Extincteur	Nb : []
Grille d'exposition	Nb : []	Stand montage rapide (3m x 3m)	Nb : []
Sono - Transport à la charge du demandeur	Nb : []	Chapiteau 40 m ² (8 x 5)	Nb : []
Écran de projection - Transport à la charge du demandeur	Nb : []	Vidéoprojecteur - Transport à la charge du demandeur	Nb : []

Matériel électrique

Compteur forain – frais de mise en place à la charge du demandeur	Nb : []	Rampe d'éclairage	Nb : []
Tableau 32 Ampères	Nb : []	Rallonge triphasée	10 mètres : Nb : [] 25 mètres : Nb : []
Passage de câble (longueur 1 mètre)	Nb : []		

Poubelles de tri des déchets – le tri est obligatoire :

Bleu (140 L) : [] Jaune (660 L) : Nb : [] Vert : (140 L) : Nb : []

Il ne sera délivré, au maximum, qu'un seul bac bleu par animation.

Demande spécifique :

Votre demande est à faire parvenir en mairie au plus tard :

- **1 mois avant votre manifestation** si celle-ci se déroule en janvier ; février ; mars ; avril ; octobre ; novembre et décembre.
- **2 mois avant votre manifestation** si celle-ci se déroule en mai ; juillet ; août ; septembre.
- **Le 1^{er} mars si celle-ci se déroule en juin 2026.**

La mise à disposition du matériel engage la responsabilité du demandeur en cas de vol et/ou de dégradations dès lors que celui-ci lui a été livré. (Voir article 4 de la convention annuelle de prêt de matériel). L'association, que je représente, s'engage à respecter la convention annuelle de prêt de matériel, à respecter le tri des déchets et la réglementation de débit de boisson.

Fait à Ploemeur, le []

Signature du demandeur []